



Formation Adaptation à l'emploi des conducteurs ambulanciers SMUR

Délivrance attestation AFGSU niveau 2 (validité 4 ans)

 **TAUX DE SATISFACTION***

94 %

* chiffres 2023

 **TAUX DE RECOMMANDATION***

94 %

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Apports théoriques et pratiques
- › Supports audiovisuels
- › Mises en situations pratiques

INTERVENANTS

- › Équipe pédagogique CESU / SAMU 63
- › Intervenants

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques complémentaires du CCA ou DEA.

PUBLIC CONCERNÉ

Conducteur ambulancier titulaire du CCA ou DEA, exerçant dans un SMUR ou ayant le projet d'y travailler.
(Groupe de 12 personnes maximum)

Prérequis :

un stage de sécurité routière et de conduite en état d'urgence dans un centre agréé de formation doit être effectué préalablement. Être titulaire du CCA / DEA, et en présenter une copie.

Texte de référence :

Arrêté du 17 mai 2023 relatif à la formation d'adaptation à l'emploi des ambulanciers diplômés d'Etat de structure mobile d'urgence et de réanimation de la fonction publique hospitalière.

OBJECTIFS

- › Participer à la prise en soin d'un patient en équipe pluri-professionnelle
- › Mettre en œuvre les compétences acquises à l'issue de l'enseignement du

extérieurs

LIEU

> CESU 63, CHU
de Clermont-
Ferrand

€ TARIFS

> Inter : 2500€
/ pers.

Diplôme d'Etat d'Ambulancier

- > Connaître les risques, les signes et la prévention du stress et de la fatigue
- > Connaître les procédures et protocoles dans le cas de transports sanitaires aériens et maritimes
- > Utiliser, de manière adaptée, le matériel radiotéléphonique embarqué et se préparer aux technologies innovantes.
- > Mettre en œuvre les règles de bonnes pratiques d'hygiène individuelle et collective
- > Identifier la place de l'ambulancier dans la chaîne médicale des secours et adapter son comportement
- > Identifier les risques d'erreurs
- > Assurer une approche relationnelle adéquate
- > Respecter le cadre réglementaire, médico-légal et éthique

CONTENU

- > **Module 1** : Radiotéléphonie et outils numériques
- > **Module 2** : Hygiène - décontamination - désinfection
- > **Module 3** : Situations sanitaires exceptionnelles
- > **Module 4** : Participation à la prise en soin d'un patient au sein d'une équipe pluriprofessionnelle
- > **Module 5** : Relation et communication
- > **Module 6** : Aspects réglementaires, médico légaux et éthiques
- > **Stage pratique - 2 stages à réaliser :**
 - dans un service mobile d'urgence et de réanimation
 - dans un service d'aide médicale urgente et dans une structure de médecine d'urgence de la région ou d'un territoire limitrophe de la région du lieu d'exercice de l'apprenant

✓ ÉVALUATION DES ACQUIS

⇒ **À l'issue** : mise en pratique, validation du livret de stage, évaluation via l'exercice NOVI

👤 SATISFACTION DES PARTICIPANTS



> Durée : 5 semaines dont 2 semaines de stage

> Dates : **Semaine 1** : du 24 au 28 mars 2025
Semaine 2 : du 31 mars au 4 avril 2025

Semaine 3 : du 16 au 20 juin 2025

Semaine 4 et 5 : stages (70h)